



Dossier pour les villes et communes : Outils pour créer des environnements légalement sans tabac

1. Environnements légalement sans tabac*

En raison d'une récente **modification de la loi de 2009**, les environnements fréquentés par des enfants et des jeunes sont "sans tabac et vapotage" depuis le 31 décembre 2024.

Les endroits suivants deviennent des environnements sans tabac :

- Les parcs d'attractions ;
- Les parcs zoologiques ;
- Les plaines de jeux ;
- Les fermes pour enfants (uniquement pendant les heures d'ouverture) ;
- Les terrains de sports (exception lorsque des festivals de musique de plusieurs jours se déroulent sur ces terrains).

Les endroits suivants doivent respecter **une zone sans tabac (périmètre de 10 m) autour des entrées et sorties :**

- Les centres de soins, les centres de court séjour, les maisons de repos et de soins ;
- Les hôpitaux ;
- Les crèches ;
- Les accueils extra-scolaires ;
- Les écoles primaires, secondaires et supérieures et les académies d'enseignement artistique à temps partiel ;
- Les bibliothèques publiques.

Cette mesure s'inscrit dans un plan plus large, à savoir la stratégie interfédérale pour une génération sans tabac. Créer des environnements sans tabac est une étape essentielle pour protéger les enfants et les jeunes du tabagisme et du vapotage.

Les enfants et les jeunes prennent leurs aînés comme modèles et **imitent leurs comportements**, y compris le tabagisme. Lorsqu'ils voient des (jeunes) adultes fumer, ils ont

1 * En plus des lieux sans tabac imposés par la loi, il est possible d'aller plus loin et de rendre volontairement sans tabac d'autres espaces qui ne sont pas couverts par la législation

l'impression qu'il s'agit d'un comportement normal et agréable et non d'une addiction dont l'issue peut être fatale.

En rendant sans tabac les lieux qu'ils fréquentent régulièrement, nous les aidons à grandir dans un environnement plus sain, où **ne pas fumer devient la norme**.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour vous préparer à la mise en place d'environnements légalement sans tabac.

- Informations sur la législation des environnements sans tabac :

- [FAQ](#) (questions et réponses) développée par la SPF santé publique (SPF) : La FAQ explique la mise en œuvre de la législation concernant les environnements légalement sans tabac.
- Envoyez un e-mail au SPF pour toute question qui ne figure pas dans la FAQ ou pour des situations très spécifiques: apf.food@health.fgov.be
- Webinaires organisés par l'AVIQ, Générations sans Tabac et ses partenaires, offrant une des informations générales sur la législation, des indications et des actions possibles à mettre en place au niveau local, ciblant
 - [Administrations locales](#)
 - [Ecoles](#)
 - [Institutions de soins](#)

- Créer des environnements légalement sans tabac : outils

- [Page web Générations sans Tabac](#) (GST) avec des informations sur comment vous pouvez rendre vos environnements sans tabac (qui font partie de la loi)
 - Restez informé des dernières actualités de Générations sans Tabac ?
[Inscrivez-vous à notre newsletter](#)
- [Matériel de signalisation](#)
En plus du panneau d'interdiction, il est permis d'utiliser le matériel de Générations sans Tabac sur les terrains couverts par la loi de 2009, conformément à la législation en vigueur et à la politique du SPF Santé publique.
Remarques importantes :
 - **Il est fortement recommandé d'utiliser notre matériel de signalisation incluant la référence explicite à la loi**, car cela permet aux visiteurs de comprendre clairement qu'ils se trouvent sur un terrain sans tabac couvert par une obligation légale (et non sur un espace sans tabac mis en place sur base volontaire). Cela évite toute confusion avec d'autres lieux qui ne sont



pas encore concernés par l'interdiction, comme les plages, terrasses ou événements (sauf les événements sportifs, qui sont couverts par la loi).

- **La loi stipule que les nouveaux espaces extérieurs sans tabac doivent être signalés ainsi que les entrées et sorties de certains bâtiments publics doivent être délimitées par un périmètre.** Il est donc essentiel de choisir le matériel de signalisation adéquat :
 - **Pour les nouveaux espaces extérieurs sans tabac :** comme mentionné au point 1, il est fortement recommandé d'utiliser le matériel avec **référence à la loi**
 - **Pour les entrées et sorties non-fumeurs, délimitées par un périmètre de 10 mètres dans les établissements publics mentionnés par la loi :** utilisez le matériel **indiquant clairement ce périmètre sans tabac.**
- Plans d'actions du GST : étapes pas étapes expliquer comment rendre des environnements sans tabac
 - [Plaine de jeux, terrain de sport, ferme pédagogique, mouvement de jeunesse](#)
 - [Autres types de terrains](#)
- Fiches d'argumentations du GST :
 - [Plaine de jeux, terrain de sport, ferme pédagogique, mouvement de jeunesse](#)
 - [Autres types de terrains](#)
- [Exemples d'environnements sans tabac](#)
- **Formation « Respirer »** de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) :
L'OSH organise un module de formation « Respirer » destiné aux communes et aux professionnels désireux de **mettre en place un projet en faveur d'environnements sans tabac**. La formation explore les grandes étapes de mise en place d'un projet communal en faveur d'environnements sans tabac. Grâce à l'expertise d'accompagnement de communes en Hainaut, ces étapes sont illustrées avec des exemples concrets. La formation aborde également de nombreux concepts tels que l'approche de promotion de la santé, la dénormalisation du tabagisme, les campagnes de sensibilisation, etc. La formation se veut ainsi concrète et interactive par la mise en réseau de communes/professionnels. La formation est dispensée sur l'ensemble du territoire de la Wallonie afin d'inspirer un maximum d'acteurs locaux. Au terme de la formation, les participants repartent avec une farde comprenant de nombreux supports utiles : guide d'accompagnement méthodologique présentant la démarche, grille d'auto-évaluation pour réaliser un diagnostic/état des lieux, newsletters avec des exemples de projets de terrain, etc.

Pour plus d'information, contactez l'Observatoire de la Santé du Hainaut par téléphone : 065 87 96 00 ou par mail : observatoire.sante@hainaut.be.

Vous trouverez également des exemples d'actions et de projets concrets via la newsletter « Hainaut Tabac Info » de l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

[Plus d'informations](#)



2. Accompagnement d'une politique de lutte contre le tabagisme plus large

En plus de rendre des environnements sans tabac, il est conseillé d'adopter une politique antitabac plus globale.

Mettre en place une telle politique renforcerait non seulement l'action en faveur des environnements sans tabac, par exemple via des campagnes d'information ou des collaborations locales, mais permettrait aussi d'étendre cette approche aux espaces non couverts par l'interdiction légale, en les rendant eux aussi sans tabac. **Ainsi, vous pouvez aller plus loin en montrant l'exemple et en choisissant de rendre volontairement d'autres espaces, qui ne sont pas couverts par la loi, sans tabac.** Organiser des actions permet de maintenir ce sujet au cœur des préoccupations.

De plus, la réglementation sur les environnements sans tabac offre l'opportunité de **sensibiliser vos habitants à l'arrêt du tabac** et de les accompagner dans ce processus. Avec la réduction des environnements où il est possible de fumer, il est essentiel de proposer un soutien au sevrage tabagique. **Le tabac reste un sujet d'actualité** sur lequel il est important de continuer à agir.

- Outils du SEPT

Outils divers pour évoquer ludiquement la question du tabagisme, disponible auprès du SEPT :

- **L'ibère espace** : jeux coopératif dont l'objectif est de "désenfumer" toute une série de lieux en réalisant des défis. A chaque pièce désenfumée, une information est donnée. Cet outil évoque le tabagisme passif et les nouvelles lois liées à l'interdiction de fumer dans une série de lieux publics. Animation gratuite.
- **Code 7** : escape tabac. Escape game sur table, cet outil, coopératif, évoque la question du tabac dans ses différentes facettes (l'accent est mis sur les bénéfices à l'arrêt et les ressources disponibles). Il s'agit d'une animation de 2 heures pour des groupes de 6 personnes dont l'objectif est de décoder un mystérieux message via différentes énigmes à résoudre.: charade, tangram, calcul, observation... il y en aura pour tous les goûts! Animation gratuite, obtention du format électronique pour 15 euros.
- **Parcours codé**: une série de 10 affiches conçues pour être placées le long d'un itinéraire balisé (ou posées dans les couloirs d'une institution) afin de discuter de 10 bénéfices à l'arrêt du tabac (odorat, finances, respiration...) et se challenger en marchant. Fiche méthodologique + affiches en format électronique accessibles sur simple demande.
- **Memory, domino, photolangage** : trois outils connus, adapté à la question tabagique. Fiche méthodologique accessible sur simple demande.



Ouvrage (un guide pratique pour des institutions médico-sociales) : *Abord du tabagisme auprès de personnes affectées par une déficience mentale ou une pathologie psychiatrique : accompagnement du fumeur en institution*

Il s'agit d'un livre en format A5 de 190 pages constitué de deux parties :

- La première reprend des apports **théoriques** en matière tabac
- La seconde présente 37 **fiches outils décrivant ceux qui peuvent être utilisés auprès de personnes fragilisées** cognitivement ou psychiquement pour aborder la question du tabac sur un mode respectueux des personnes (pas d'obligation de sevrage).

Formation : une formation peut également accompagner le guide. (formation + guide gratuits).
Le guide sans la formation est au prix de 15 euros (+ frais de port)

Plus d'info: email@sept.be / [+32 65 317 377](tel:+3265317377)

- Outils du FARES

- Dépliant offre de service

Le FARES propose des accompagnements dans des projets de prévention du tabagisme
<https://fares.be/tabagisme/appui-documentaire/publications/offre-de-service-2025>

- Des Racines et de Elles

Outil pédagogique aux innombrables possibilités qui aborde le bien-être et les consommations par le renforcement des compétences psychosociales.

Il est le témoignage d'une expérience forte de 3 années d'animation avec un groupe de femmes et aborde les assuétudes au travers de l'approche genrée.

<https://desracinesetdeselles.be>

- Parcours sans T

Outil pédagogique conçu pour susciter le débat au sein de petits groupes (fumeurs ou non-fumeurs) autour du tabagisme en partant des représentations de chacun

<https://fares.be/tabagisme/services-et-missions/vous-etes-un-professionnel/formations/parcours-sans-t>

- Dépliants produits

- La cigarette électronique : <https://fares.be/tabagisme/appui-documentaire/publications/la-cigarette-electronique-2025>
- Le CBD : <https://fares.be/tabagisme/appui-documentaire/publications/le-cbd>
- Le tabac : <https://fares.be/tabagisme/appui-documentaire/publications/le-tabac-2019>



- La chicha : <https://fares.be/tabagisme/appui-documentaire/publications/la-chicha>

- Aide à l'arrêt du tabac

- [Tabacstop](#) (0800 111 00): Tabacstop offre une aide gratuite (téléphonique) pour toute personne souhaitant arrêter de fumer et/ou de vapoter, ou ayant des questions sur le sujet
- [Tabacologues](#): Des professionnels spécialisés dans l'arrêt du tabac, offrant des conseils et un soutien pour arrêter de fumer.
- [Buddy Deal](#): Buddy Deal est un défi organisé par la Fondation contre le Cancer pour aider les fumeurs et vapoteurs à arrêter pendant 1 mois, du 1er au 31 mai. Son principe ? Arrêter ensemble, avec du soutien et de la motivation.

- Campagnes de sensibilisation

- [Campagne Générations sans Tabac](#) : Le mercredi 28 mai 2025, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, nous attirons l'attention sur l'importance d'un environnement sain dans lequel les enfants et les jeunes peuvent grandir sans tabac. Et toi, tu peux participer ! Rejoins notre action en liant ton index et ton majeur avec un élastique vert ou jaune. Plus nous serons nombreux, plus notre message sera fort : les cigarettes et les vapes n'ont pas leur place entre nos doigts !
- Campagne Ensemble Vers Un Nouveau Souffle/[EVUNS](#) : il s'agit d'une campagne annuelle de prévention et de gestion du tabagisme à l'initiative du Plan Wallon Sans Tabac (PWST) avec le soutien de la Région Wallonne. Elle se déploie en Wallonie et à Bruxelles durant tout le mois de mai en lien avec la journée mondiale sans tabac (31 mai). Cette campagne a pour but d'informer et de sensibiliser la population à la thématique du tabagisme, d'accompagner les fumeurs souhaitant réfléchir à leur consommation, tout en valorisant les aides et les ressources disponibles pour initier un changement et une réflexion quant à la consommation de tabac/vape.

En conclusion, nous tenons à vous remercier pour votre engagement en faveur d'une génération sans tabac. Chaque effort fourni protège les enfants d'aujourd'hui et les générations à venir.

En adoptant une approche positive comme celle de Génération Sans Tabac, nous rassemblons tout le monde autour notre histoire commune. **Pour plus d'informations sur ce mouvement sans tabac, vous pouvez contacter info@generationssanstabac.be.**

